

CONSEIL MUNICIPAL SALVIAC

Compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020

Le douze novembre deux mille vingt à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Salviac se sont réunis à la salle des fêtes en séance non publique et dans le respect des gestes barrières (consignes sanitaires obligent), sous la présidence de Monsieur François DOLS, maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2020.

Présents :

François DOLS, Philippe MELINE, Céline MAURY, Joël RIGAL, Christine DHIEUX, Alexandre CABANEL, Filipe PEIRERA, Marie-Claude PONCET, Emmanuel BOULICOT, Jean-Marc BOYER, Aurélie BRIEND, Martine MULLER, Aude PEZERAT et Philippe MARTEGOUTE.

Mélanie GUILLANNEUF, secrétaire générale

Absents avec procuration : Aucun

Absents sans procuration : Aucun

Secrétaire de séance: Joël RIGAL

En amont de la séance du conseil municipal, M le Maire demande aux personnes présentes d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats survenus sur le territoire métropolitain en octobre dernier.

Avant de débiter le présent conseil, M le Maire demande l'autorisation des membres du conseil de procéder à une modification dans l'ordonnancement des points portés à l'ordre du jour et le rajout d'une question relative à la répartition des charges des écoles. Cette requête est accordée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance

20h 35 M le Maire ouvre le conseil municipal proprement dit par la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Délibération 2 : Aide aux communes sinistrées du sud-est de la France.

M le Maire présente la décision encouragée par l'association des maires de France (AMF) de soutenir les communes récemment frappées par les événements climatiques engendrés par

la tempête « Alex ». Localement la communauté de communes Cazals-Salviac s'est prononcé en faveur d'une telle initiative.

Il est proposé pour Salviac une aide de 500€ qui sera versée à l'association des communes du sud-est de la France.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Délibération 3 : Mise à disposition d'un maître-nageur, employé de la communauté des communes Cazals-Salviac pour le fonctionnement de la piscine municipale.

M le Maire précise que depuis 2017, dans le cadre du fonctionnement normal de la piscine municipale, une convention triennale est passée avec la communauté de communes pour la mise à disposition d'un maître-nageur. Les frais de salaires et charges afférentes étant reversés par Salviac à la communauté de communes pour la période d'exercice de l'agent sur la piscine. Il est donc demandé au conseil municipal l'autorisation de reconduire cette convention pour les trois années à venir (2021 à 2023).

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 4 : Fixation des prix des concessions du cimetière municipal.

Martine MULLER présente au conseil l'objectif de cette démarche. Une comparaison rapide des tarifs des concessions a été faite par la commission cimetière sur les communes environnantes et même au-delà. Le constat est fait, que sur Salviac les tarifs pratiqués sont particulièrement élevés. Historiquement ils peuvent s'expliquer par le fait que les agents municipaux assuraient, pour le compte des familles les services de « fossoyeurs ». Aujourd'hui, en accord avec la réglementation cette prestation relève des entreprises de pompes funèbres. Dans un souci d'une certaine harmonisation des pratiques ; il est donc proposé de réduire ces tarifications pour les concessions qui sont maintenant attribuées pour les nouvelles acquisitions pour 30 ans à :

- 300€ pour une concession d'une place
- 600€ pour une concession de deux places.

Elle rappelle par ailleurs que cela ne concerne qu'un nombre très limité de transaction tous les ans.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 5 : Travaux de réfection de la toiture des ateliers municipaux.

A la demande de M le Maire, Philippe MELINE présente le chantier qui est visé. En effet la toiture des ateliers municipaux (anciens abattoirs) montre de très sérieuses traces d'avaries avec des fuites nombreuses, un faîtage particulièrement endommagé et des rives qui ici ou là

sont totalement dégradées. Ce qui conduit à une atteinte des structures porteuses (poutres maîtresses, chevrons de rives etc.). Il note aussi que par-delà l'altération de l'édifice cela conduit à une dégradation des conditions de sécurité et d'hygiène des agents qui travaillent dans cet atelier.

Un artisan local a été sollicité pour faire un état des lieux et propose un devis de 2 726,5 € HT. Le conseil est sollicité pour entreprendre ces travaux d'urgence, qui compte tenu du montant (inférieur à 70 000€) ne nécessite pas d'appel d'offre et à concurrence.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Philippe MARTEGOUTE s'interroge quant à l'avenir qui est envisagé pour ce bâtiment compte tenu de sa vétusté et de son manque de fonctionnalité.

François DOLS répond que la localisation des ateliers municipaux pourra être intégrée dans le cadre une étude d'élargissement du périmètre d'action (au delà du seul centre) du contrat « Bourg centre » engagé par la précédente mandature.

Mais qu'en l'instant il y a urgence à apporter une réponse à la situation présente.

Délibération 6 : Portant sur le classement des voiries

M le Maire présente ce dossier en précisant qu'un important travail de « remise à plat » de la voirie salviacoise a été initié. Il s'agit en effet d'être en accord avec les prérogatives de la communauté de communes en matière d'entretien des voiries selon leurs classements, hors réseau départemental.

Il est donc proposé au conseil de donner son accord pour classer les éléments suivants :

Dans la liste des places de la commune : La place Marie SUDRES

Dans la liste des voies à usage de parking : le parking du collège E. MOMPART

Dans la liste des voies communales : le contournement du collège et les voies des bus au collège E. MONPART.

D'autres classements de voiries sont à l'étude et seront présentés à de prochains conseils municipaux.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 7 : Décisions sur les amortissements

Mélanie GUILLANNEUF rappelle qu'en accord avec l'instruction comptable M14, il est nécessaire de procéder aux écritures en amortissement sur l'exercice 2019, pour trois biens de la collectivité :

La Borne irve (WIFI), 4 500€ sur 10 ans

Les fourreaux posés sur les voies de contournement du collège E. MONPART,
8 532,50€ sur 15 ans

Les équipements de la base verte du camping municipal, 13 424,39€ sur 20 ans.

Une autorisation du conseil municipale est sollicitée pour passer ces écritures.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 8 : Réaménagement des crédits au Crédit Agricole.

M le Maire reprend la parole pour réaffirmer le caractère particulièrement contraint du budget et de la faible marge de manœuvre.

Un travail prospectif a été conduit sur la structure de l'endettement de la commune.

Pour regagner des marges d'action il est donc nécessaire d'analyser les différents prêts, qui sont au nombre de quatre prêts long terme et un prêt relais pour un montant de un million cent cinquante deux milles euros (1 152 000€) au 09 novembre 2020.

Une renégociation des taux voire des durées résiduelles a été étudiée sur deux prêts long terme.

Au final, les accords conclus avec le crédit agricole conduisent à ramener les taux de 4,55% à 0,60% sur l'un et dev 2,20% à 0,65% sur l'autre prêt avec un allongement de 24 mois de mensualités.

Au final cela procure une économie totale de 67 143,56€ en frais financiers et dégage une avance de trésorerie de 11 971,22€ sur la durée.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 9 : Autorisations d'investissements

M le Maire donne ensuite la parole à Emmanuel BOULICOT pour présenter les différents dossiers.

- **Aménagement d'une aire de mobilité multimodale.** En lien avec le projet « bourg centre », le projet consiste à aménager le parking récemment crée sur la route reliant le centre bourg à la sortie conduisant vers Cazals. L'objectif est de recréer du lien entre la rue haute et la zone du lavoir (par la ruelle du moulin Viillard, le château etc...). Cet espace comprendra outre des places de parking traditionnel, des zones avec des bornes de recharge électriques, des places handicapés, des places dédiées au co-voiturage avec la connectique associée, des espaces pouvant recevoir des véhicules plus longs type van (sans pour autant faire concurrence à l'espace aménagé dans la plaine de loisirs pour les camping-cars). Cet espace sera paysager avec des haies champêtres et des arbres générant de l'ombre.

Le coût prévisionnel, sur la base de 3 devis s'élève à 66 990€ HT, en fonction du montage du dossier et des différentes subventions la part de la commune serait de 20 à 44% du total hors taxe.

- **Aménagement d'un « City stade » dans la plaine de loisirs.** L'objectif est de poursuivre les aménagements entrepris sur cet espace dédié à la détente, les loisirs et les pratiques sportives de toutes natures. Cet équipement véritablement polyvalent en matière de pratique sportive serait installé à proximité du skate parc, il sera ainsi accessible tant aux particuliers, qu'aux écoles, associations qu'aux résidents présents sur le camping. Il aura aussi une vocation intercommunale. Le choix s'est porté sur un équipement de 12m/24m qui semble tout à fait adapté à l'usage pressenti.

Le coût prévisionnel sur la base de deux devis est de 48 000€ HT, qui là encore en fonction des subventions éligibles portera la part de Salviac à 36% du montant HT.

- **Achat d'un tracteur polyvalent pour les ateliers municipaux.** Devant l'indigence du matériel de traction, Philippe MELINE explique que les agents travaillent aujourd'hui avec des matériels particulièrement obsolètes, certains hors des normes de sécurité, nous n'avons même pas de matériel performant pour des utilisations multiples voire la manutention de charges lourdes pas plus que de levage. Il propose donc, dans l'urgence l'investissement dans un tracteur polyvalent, d'occasion pour une enveloppe maximale de 30 000€. Avec ses collègues élus en charge des ateliers municipaux, des contacts et des recherches ont d'ores et déjà été pris.

M le Maire sollicite le conseil municipal pour lancer les investissements proposés en poursuivant l'optimisation des aides possibles sur chacun.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 10 : Plan de financement de travaux sur le clocher de l'église Saint Jacques Le Majeur.

Emmanuel BOULICOT reprend la parole pour faire le point sur ce dossier particulièrement lourd et délicat qui a été ouvert par la mandature précédente. Il rappelle également son caractère impérieux dans la mesure où l'état actuel de la toiture du clocher a motivé la prise d'un arrêté de péril en janvier 2018. En fait au fil des décennies, des infiltrations sur le faîtage ont conduit à une altération de la charpente, un glissement de certaines lauzes (ce qui a nécessité l'installation par le passé d'un grillage pare chute sur le pourtour de l'édifice).

Le montant des travaux, hors études préalables (46 000€) budgétées sur 2020 s'élève à 369 179,29€HT plus 12 000€ d'installation d'un paratonnerre.

Les recherches de subventions auprès de la DRAC (40%), de département du Lot (10%), la Région Occitanie (20%) et peut être la fondation du patrimoine ; l'ensemble s'élèverait de 70% à 80% du montant total. Ce qui pourrait conduire à un financement à la charge de la commune de l'ordre de 86 000 € minimum.

Sollicité sur ce dossier le conseil municipal émet l'avis suivant :

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 11 : Convention de délaissement de terrain pour l'opération « Super U ».

M le Maire reprend la parole pour informer les membres du conseil municipal de l'avancée de ce dossier lui aussi engagé avant la prise de fonction de l'actuelle équipe municipale. Bien que déposé en janvier puis en avril 2019 ce dossier était frappé de très nombreuses réserves de toutes nature quant aux conditions minimales pour l'attribution du permis de construire (STR, sécurité incendie, police de l'eau, électricité, assainissement etc.). Un travail très conséquent a été conduit depuis avec les différentes administrations, le porteur de projet et l'équipe municipale, d'une part pour lever toutes les réserves, sans engager les finances de la commune.

L'ensemble de ces éléments étant réunis le permis de construire a été signé fin octobre.

L'installation de centre commercial nécessite la création et l'aménagement d'une voie d'accès qui pourra par la suite desservir les terrains jouxtant cette propriété. Le porteur de projet s'engage à rétrocéder cette nouvelle voie à la commune qui en contrepartie met à disposition un terrain (actuellement occupé par les poubelles face à la supérette VIVAL) afin qu'il puisse y installer, à ses frais un bac de rétention. Cette mise à disposition se faisant sous forme d'un bail de 15 ans et est formalisé par une convention dite de délaissement.

François DOLS sollicite donc le conseil l'autorisant à mettre en œuvre cette convention de délaissement.

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 11 : Répartition des charges des écoles élémentaire et maternelle sur le budget caisse des écoles pour l'année 2019/2020.

Mélanie GUILLANNEUF précise qu'il s'agit là de fixer les montants dus par les communes environnantes qui ont des enfants scolarisés dans les écoles de Salviac. Cela concerne 7 communes (Campagnac les Quercy, Florimont-Gaumier, Gindou, Marminiac, Gourdon, Bouzic

– 1 614,83€ pour un enfant en école maternelle

– 992,39 € pour un enfant en école élémentaire

Approbation par le Conseil Municipal :

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

3.Points divers

Il est 21h55, François Dols donne la parole à différents membres du conseil municipal afin de faire un point sur le travail des commissions : Les écoles ; l'avancement du projet de construction d'une nouvelle caserne des pompiers, le travail du CCAS en termes d'assistance aux personnes fragiles en cette période de COVID, les premières réunions relatives à la reconstruction d'une station d'assainissement, les travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau.

M le Maire conclu par le dossier de construction de l'EPHAD et la problématique de la disponibilité du terrain qui lui est dévolu.

Les points de l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h55.

Fait et délibéré ce jour et an que dessus.